



Tous mobilisés pour intensifier la vaccination en Occitanie



Après un an de crise épidémique, l'espoir de tous est dans la vaccination pour enrayer la propagation du virus. C'est un enjeu majeur de santé publique. C'est une conviction commune pour les représentants des professionnels de santé, des usagers de notre système de santé et des autorités sanitaires. C'est aussi un engouement et une attente forte pour beaucoup de nos concitoyens qui souhaitent être protégés et sortir enfin de cette crise.



Au contact quotidien de leurs patients, les représentants des professionnels de santé de proximité réaffirment leur engagement très actif dans la campagne de vaccination en cours. Tous sont mobilisés pour sensibiliser leurs patients, répondre à leurs interrogations sur les vaccins et inciter les plus fragiles à se faire vacciner rapidement.



Ils sont rejoints dans cette mobilisation collective par les représentants des associations de patients, qui demandent et soutiennent eux-aussi des mesures qui permettent d'accélérer la vaccination. Il s'agit de protéger plus vite et plus largement les personnes qui présentent le plus de vulnérabilités face au virus.



En Occitanie, l'ARS a confirmé cette semaine l'amplification progressive des livraisons de doses de vaccins. C'est un point décisif qui va permettre d'intensifier très fortement les vaccinations d'ici l'été dans chaque territoire en Occitanie.



Vaccination de proximité



Cet enjeu territorial est essentiel pour le Directeur Général de l'ARS Occitanie et pour le Préfet de Région. D'abord parce que la confiance en la vaccination prend appui sur les relations habituelles que chaque personne entretient avec des professionnels de santé de proximité. Ensuite parce que cette mobilisation collective bénéficie déjà d'un large appui des acteurs locaux. Au côté des soignants et des services de l'État, l'engagement des collectivités, des sapeurs-pompiers, des associations de sécurité civile ou des associations de patients est un levier de proximité essentiel pour démultiplier rapidement les dispositifs de vaccination. Avec tous ces acteurs de proximité, des initiatives sont également déployées pour aller vers des populations plus isolées pour faciliter l'accès à la vaccination.



Pour relever ensemble ce grand défi de la protection du plus grand nombre d'entre nous face au virus, tous les acteurs sont activement mobilisés. Cette démarche commune s'oriente d'abord vers les plus fragiles. Elle s'adresse en priorité à nos aînés, aux personnes dont l'état de santé présente le plus de risques, et aux professionnels qui sont invités à montrer l'exemple. Cette campagne porte déjà ses fruits auprès de nos aînés hébergés en EHPAD. Elle s'élargit dès demain au plus de 70 ans.



Pour clarifier le mode d'emploi de ces vaccins auprès du grand public, une infographie récapitule ci-après le dispositif adapté à chaque situation individuelle. Ces informations pratiques sont régulièrement mises à jour au fil de l'élargissement des priorités de vaccination au plan national.



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 70 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021



Contacts presse :

Agence Régionale de Santé Occitanie

Vincent Drochon - 06 31 55 11 77 / 04 67 07 20 57 - vincent.drochon@ars.sante.fr

Préfecture de Région Occitanie

Marie Latreille de Fozières - 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16 - communication@occitanie.gouv.fr

URPS Occitanie

Dr Maurice Bensoussan, Président - 05 61 15 80 90 - urps@urpslrmp.org

Ordre des Médecins Occitanie

Dr Jean Thévenot, Président - 04 11 93 16 60 - occitanie@crom.medecin.fr

Assurance Maladie

David Lopez - 07 78 84 47 05 - communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr

France Assos Santé Occitanie

Jean-Michel Bruel, Président - 05 34 30 24 35 - communicationFASOccitanie@france-assos-sante.org